

Contact: M. Jean-François Bricaud

①: 06.14.01.01.56

□ : bricaud.jean-francois@orange.fr

Conditions Générales de Vente

En vigueur à partir du 01/01/2024

Désignation

La SARL JFCB, désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au « adresse Antibes », enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Antibes sous le numéro SIRET 98331547400012.

La SARL JFCB met en place et dispense des formations intra-entreprises et interentreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la SARL JFCB pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acception sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la SARL JFCB s'engage à fournir une convention de formation au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence peut lui être fournie ainsi qu'un exemplaire du certificat de réalisation.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de taxes, la SARL JFCB étant exonérée de TVA sur les actions de formation au titre de l'article 261-4-4a du CGI.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

La SARL JFCB a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation et à ce titre permet à ses clients de bénéficier des financements des OPCO pour les salariés et des FAF pour les TNS (Travailleur Non Salarié).

Le client devra effectuer la demande de prise en charge auprès des financeurs auxquels il cotise. La SARL JFCB ne pratique pas la subrogation de paiement.

Conditions de report et d'annulation d'une prestation de formation

L'annulation d'une prestation de formation réalisée en intra-entreprise est possible, à condition de le faire à 30 jours calendaires minimum avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : bricaud.jean-francois@orange.fr

En cas d'annulation à moins de 30 jours calendaires avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. Le montant de la pénalité sera assujetti à la TVA au taux en vigueur.



Contact: M. Jean-François Bricaud

①: 06.14.01.01.56

La demande de report d'une prestation de formation réalisée en intra-entreprise peut être effectuée par le client 30 jours minimum avant la date initialement prévue. Le client devra adresser une demande écrite à l'organisme de formation qui proposera une nouvelle date.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, La SARL JFCB ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

Dans le cas des formations réalisées en intra-entreprise, le programme de formation personnalisé est joint à la convention signée par le client.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la SARL JFCB. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en dehors de son entreprise.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la SARL JFCB sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la SARL JFCB et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de la juridiction dont dépend la SARL JFCB.

Le représentant légal de la SARL JFCB M. Jean-François Bricaud, Gérant